

**Le SNCL et la FAEN à la manifestation parisienne
du 31 janvier 2012 contre les suppressions de postes
et le projet de réforme de l'évaluation.**



Globalisation des horaires de langues en collège et annualisation du temps de travail des enseignants

En réponse à une proposition du rapport du comité stratégique sur l'enseignement des langues: « Apprendre les langues, apprendre le monde », remis le 7 février 2012, qui préconise l'apprentissage d'une deuxième langue vivante dès la sixième, le ministre de l'Éducation nationale a déclaré que « la globalisation des horaires de langue de la 6ème à la 3ème pourra être appliquée à partir de la rentrée 2012 dans 10% des collèges [...] afin de modifier le rythme des enseignements ».

Ainsi, précise le ministre, « **cette globalisation des horaires de langues** doit être faite entre les années et entre les langues[...]. Par exemple, les établissements scolaires pourront mettre plus d'heures de langues en sixième et moins en troisième ».

Concernant la mobilité des enseignants, Luc CHATEL suggère que les futurs enseignants effectuent une partie de leurs études à l'étranger, en validant hors de France et d'ici cinq ans « au moins

six mois de leur cursus ».

Par ailleurs, afin de pallier le manque d'enseignants volontaires pour encadrer les stages de langue mis en place pendant les vacances scolaires, Luc CHATEL propose l'**annualisation du temps de travail des enseignants** ainsi que la révision de la mission et du statut des professeurs et ajoute : « **C'est un sujet structurel que nous porterons auprès du candidat que je soutiendrai [à l'élection présidentielle]** ».

De fait, sous couvert de renforcer l'apprentissage des langues, le **dispositif de globalisation** permettrait surtout d'apporter **davantage de souplesse dans la gestion des postes, c'est-à-dire d'en supprimer un certain nombre.**

Quant à l'**annualisation**, ce serait en fait le moyen **d'augmenter sensiblement le temps de travail** des enseignants et d'imposer (pourquoi pas ?) des heures de cours **pendant les vacances.**

Faute de dialogue social, le ministre propose de réfléchir au statut des enseignants « **dans le cadre du débat des élections présidentielles** ».

Ce seraient donc les électeurs qui trancheraient en donnant leur avis (éclairé) sur le fonctionnement du système éducatif.

Hallucinant!

Violence scolaire

Alors qu'il essayait de séparer deux élèves du lycée Maximilien-Perret d'Alfortville (94) qui en étaient venus aux mains, un enseignant a reçu un coup de couteau, couteau dont l'un des deux jeunes était porteur.



Le professeur a été hospitalisé. Ses jours ne sont pas en danger.

Les enseignants du lycée, qui n'ont pas repris les cours depuis l'agression et ont adressé une lettre au recteur demandant une audience, doivent se réunir en assemblée générale jeudi 9 février.

Le SNCL et la FAEN formulent 20 propositions pour lutter contre la violence scolaire.

Combien d'agressions de ce type faudra-t-il pour que le ministère se penche sérieusement sur la question?

Semaine des enseignants



« *L'enseignement exige de nombreuses qualités professionnelles et humaines ainsi qu'une grande ouverture d'esprit. C'est une profession qui mérite*

toute notre admiration et notre respect ». « *Au nom de l'ensemble de la population, je tiens à remercier chaleureusement toutes ces femmes et tous ces hommes dont l'engagement et la détermination font en sorte que nos jeunes, partout, progressent et développent le goût d'apprendre et de se dépasser* », a déclaré le ministre en ouverture de la Semaine des enseignants.

Le ministre a par ailleurs suggéré que dans le secondaire, les élèves soient invités à **remercier les enseignants** et que les chefs d'établissement offrent, par exemple, un **repas aux professeurs**.

Mais oui... Vous avez bien lu... Sauf que le ministre en question n'est pas Luc CHATEL et que ces instructions, bien officielles, sont celles du Québec où la semaine des enseignants, qui a lieu en ce moment, a pour but d'améliorer le climat scolaire.

Alors, à quand la semaine des enseignants en France?

Maintenance informatique et Indemnité pour Fonctions d'Intérêt Collectif (IFIC)

Les collègues « personnes ressources » qui assurent la maintenance des parcs informatiques et les animations pour le développement des pratiques TICE n'auront plus ces heures incluses dans leur service (ces heures n'étant plus intégrées dans la DHG) ou ne se verront plus rémunérés par des HSA dès la rentrée 2012. A la place, ils pourraient recevoir une indemnité IFIC. La poursuite de cette activité entraînera donc une augmentation de la charge de travail, celle-ci étant assurée **en plus du service de ces enseignants**.



Cette indemnité IFIC représente une baisse de rémunération. Elle sera imposable et non indexée sur la valeur du point de la Fonction publique. Les collègues seront invités à poursuivre cette activité sans savoir quel sera le montant de leur rémunération laquelle sera fixée par le recteur ... ultérieurement.

Elle devrait être versée « après service fait » en fin d'année et se situer dans une fourchette pouvant aller de 400€ à 2400€, au « bon vouloir » de la hiérarchie. Aucune assurance ne pourra être donnée sur son montant exact, les modalités de calcul restant très vagues. Rappelons toutefois que le montant annuel de 2 HSA non imposables d'un certifié classe normale s'élève à 2 367,22 € et à 2 603,94 € pour un certifié hors classe.

Elle pourra varier d'un établissement à un autre en fonction du projet d'établissement et relèvera de la compétence du recteur. **Deux personnes effectuant le même travail ne percevront pas forcément la même prime !**

Nous demandons une réelle reconnaissance du travail et des missions assurés par les « personnes ressources » et que le temps qui y est consacré, bien supérieur à 2 heures hebdomadaires, soient incluses dans l'horaire de service des collègues.

C'est pourquoi il est impératif de refuser d'assurer ces tâches si elles ne donnent pas lieu à une décharge de service raisonnablement suffisante au regard du travail effectué.

